

Arrêté N° 2023_03343_VDM

**SDI 21/0642 - ARRÊTÉ PORTANT ABROGATION DE L'ARRÊTÉ N°2021_03508_VDM - 16 RUE
PIERRE LECA - 13003 MARSEILLE**

Nous, Maire de Marseille,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2212-2, et L2212-4.

Vu l'arrêté n° 2023_01390_VDM du 12 mai 2023 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Pierre COCHET, adjoint en charge de la sécurité civile, de la gestion des risques et du plan communal de sauvegarde,

Vu l'arrêté municipal n° 2021_03508_VDM signé en date du 14 octobre 2021 portant interdiction d'occuper le trottoir le long du mur sur la rue Pierre Leca face à l'immeuble sis 16 rue Pierre Leca – 13003 MARSEILLE 3EME,

Vu l'attestation du bureau d'études techniques GEOTEC, domicilié Lot 14 – 11 avenue de Rome – 13127 VITROLLES, en date du 4 octobre 2023,

Considérant que l'immeuble sis 16 rue Pierre Leca – 13003 MARSEILLE 3EME, parcelle cadastrée section 812H, numéro 94, quartier Saint-Lazare, pour une contenance cadastrale de 98 ares et 86 centiares, appartient aux copropriétaires suivants :

Considérant que l'attestation du bureau d'études techniques GEOTEC domicilié Lot 14 - 11 avenue de Rome - 13127 VITROLLES, en date du 4 octobre 2023 et transmise le 5 octobre 2023, relative aux travaux réalisés sur le mur de soutènement et la mise en place d'un écran pare-pierres, atteste que la réparation de ce mur a été réalisée et que les travaux réalisés permettent de mettre fin aux risques,

Considérant la visite des services de la Ville de Marseille en date du 2 octobre 2023, constatant la bonne réalisation des travaux mettant durablement fin au danger,

ARRÊTONS

Article 1

Il est pris acte de la réalisation des travaux attestés le 4 octobre 2023 par le BET GEOTEC dans l'immeuble sis 16 rue Pierre Leca - 13003 MARSEILLE 3EME, parcelle cadastrée section 812H, numéro 94, quartier Saint-Lazare, pour une contenance cadastrale de 98 ares et 86 centiares, appartenant, selon nos

informations à ce jour, aux copropriétaires suivants :

L'arrêté susvisé n° 2021_03508_VDM, signé en date du 14 octobre 2021, est abrogé.

Article 2 L'accès et l'occupation du trottoir le long de l'immeuble sis 16 rue Pierre Leca – 13003 MARSEILLE 3EME est de nouveau autorisé.

Le périmètre de sécurité rue Pierre Leca peut être levé afin de permettre la circulation des personnes et des véhicules.

Article 3 Le présent arrêté sera notifié sous pli contre signature ou par tout autre moyen conférant date certaine à la réception, aux copropriétaires de l'immeuble tel que mentionné dans l'article 1 du présent arrêté.

Le présent arrêté sera affiché en mairie de secteur et sur la porte de l'immeuble.

Il sera également publié au recueil des actes administratifs de la Ville de Marseille et transmis au contrôle de légalité.

Article 4 Il sera également transmis au Préfet du département des Bouches-du-Rhône, à la Présidente de la Métropole Aix Marseille Provence, Direction de la Voirie, Bataillon de Marins Pompiers.

Article 5 Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Préfet du Département des Bouches-du-Rhône et Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours gracieux devant le Maire.

Le présent arrêté peut faire l'objet de recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou dans un délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé au préalable. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Jean-Pierre COCHET

Monsieur l'Adjoint en charge de la sécurité civile, de la gestion des risques et du plan communal de sauvegarde

Signé le :

